

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2013

L'An deux mil Treize, Le 28 Janvier à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune.
(Date de la convocation : 23 Janvier 2013)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, LECLERC, FERY, LE BOT, PIGER, BAUDOU,
Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, DEVILLE, DESSOY, MARTIN, TILLY.

ABSENTS (es) : Mr FLERON (Pouvoir à Mr PIGER), Mr ARZILLIER (Pouvoir à Mr LE BOT), Mme BOUQUET.

Monsieur Guy LECLERC a été nommé Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 01/2013 : Renouvellement Convention ATESAT

2- Délibération n° 02/2013 : Télétransmission des Actes/Acquisition d'un logiciel « ACTES »

3 – Délibération n° 03/2013 : Télétransmission des Actes/ Signature d'une convention avec la Préfecture de la Marne.

4- Délibération n° 04/2013 : Construction d'un atelier municipal Lot 02 – Gros œuvre Maçonnerie/Avenant n° 1

5 – Délibération n° 05/2013 : Demande de Subvention – Association Scouts et Guides de France

6 – Délibération n° 06/2013 : Demandes de Subventions Diverses 2013

7 – Délibération n° 07/2013 : Demande de Subvention au titre de la D.E.T.R. 2013/Remplacement de points lumineux

Réforme des rythmes scolaires :

La réforme des rythmes scolaires prévue par le gouvernement vise à améliorer les apprentissages de nos enfants en répartissant les 24 heures de classe par semaine sur 9 demi-journées.

La circulaire du Ministre de l'Education Nationale précise « que les résultats de nos élèves ne sont pas satisfaisants, que leur niveau est inférieur au niveau moyen des élèves européens et qu'il se dégrade, que la part des élèves en difficulté augmente et enfin que nos élèves sont, plus souvent qu'ailleurs, anxieux et fatigués à l'école »

Cette situation est due à l'organisation actuelle du temps scolaire, d'après la circulaire, car nos enfants ont 144 jours de classe contre 187 en moyenne dans les autres pays, ils ont 4 jours pleins de classe alors que les écoliers européens ont 5 jours et le nombre d'heures par jour est de 6 contre 4 ou 5 dans les autres pays.

Les 24 heures de classe par semaine seront dispensées sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin. L'ajout de 3 heures de classe de mercredi matin permettra d'alléger, à titre d'exemple, les autres journées en moyenne de 45 minutes.

La réforme s'appliquera de droit dès la rentrée scolaire 2013. Cependant, il pourra être demandé le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 au plus tard le 31 Mars 2013 à la DASEN (Directrice Académique Des Services de l'Education Nationale) en ayant saisi le département compétent en matière de transport scolaire, avant le 9 mars 2013.

Après avoir longuement débattu sur ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attendre la tenue de la réunion organisée par la C.C.C.V. le jeudi 07 Février où seront invités tous les maires, tous les présidents de syndicats scolaires, tous les Présidents des Associations gérant le périscolaire, en présence de Mr GONNET, Inspecteur de l'Education Nationale de notre circonscription.

Revalorisation des tarifs de location de la Salle des Fêtes et des concessions de cimetière :

Les tarifs de location de la Salle des Fêtes n'ayant pas subi d'augmentation depuis 2008 et les tarifs des concessions de cimetière depuis plus de 10 ans, une commission va se réunir afin de prévoir une revalorisation de ces deux tarifs. La décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

Investissements 2013 :

- La commission finances se réunira le Samedi 16 Février afin de réfléchir sur les taux d'imposition communaux 2013.
 - Achat de plaques et numéros de voirie.
- Il a été décidé de ne pas réaliser d'investissements importants cette année compte tenu des travaux en cours sur le bâtiment communal et sur l'aménagement des voiries.

Questions Diverses :

- Compte tenu des travaux en cours dans notre village il paraît difficile d'organiser la fête patronale de la même manière que les années précédentes. Une réflexion sur le déroulement de cette manifestation est en cours entre les élus et le Comité des Fêtes.
- Afin de finaliser le dossier sur le PAVE, la commission doit rencontrer la D.D.T. qui assure également dans ces missions celle d'aider les communes à la rédaction de ce document.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 04 MARS 2013 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 04 Février 2013 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 04 Février 2013.
LE MAIRE,**